

AB/CKS
BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2019- 0559 /PRES/PM/MS/M
portant nomination d'Administrateurs au C
d'administration du Centre hospitalier ré
de Kaya.

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VISA CF n° 0044*
- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la loi n° 034-98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ; *28/05/20*
- VU la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- VU le décret n° 2014-615/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de santé (EPS) ;
- VU le décret n° 2015-1268/PRES-TRANS/PM/MS/MESS/MEF du 09 novembre 2015 portant statuts particuliers des Centres hospitaliers régionaux du Burkina Faso ;
- VU le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Sur** rapport du Ministre de la Santé ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 15 mai 2019 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Les personnes dont les noms suivent sont nommées Administrateurs du Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Kaya pour un premier mandat de trois (03) ans :

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de la Santé

- Monsieur Arzouma OUEDRAOGO, Mle 46 932 T, Médecin, en remplacement de Monsieur Youwaoga Isidore MOYENGA, appelé à d'autres fonctions.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA COMMISSION MEDICALE D'ETABLISSEMENT

- Monsieur Aimé Désiré Pingdéwindé BILGO, Mle 104 193 N, Médecin pédiatre, en remplacement de Monsieur Arnaud TOE, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2 : Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 05 juin 2019



Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



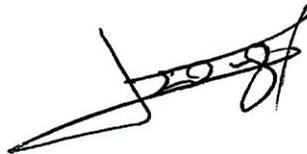
Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement



Lassané KABORE

Le Ministre de la Santé



Léonie Claudine LOUGUE/SORGHC